

**D-OEC 3 - 2023** 

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Christine MANDON, Maire de la commune d'AULNAT (Puy-de-Dôme);

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'absence du Maire et l'empêchement des adjoints.

## **ARRÊTONS**

Article 1er

: Monsieur Sylvain FROMENT

Conseiller Municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil de la commune d'AULNAT le :

Samedi 3 juin 2023.

Article 2

: L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Procureur de la République.

Fait à AULNAT, le 4 mai 2023

Madame le Maire, Christine MANDON

Marson

Certifié exécutoire, Publié ou notifié le : **4 mai 2023 Madame le Maire**,

**Christine MANDON** 

O TO THE DIE TO THE TOTAL THE TOTAL